



Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats

Motion relative à la loi Jardé

La FNUJA réunie en congrès en Corse du 20 au 24 mai 2009 :

Vu la proposition de loi n°1372 relative aux recherches sur la personne, adoptée en 1^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale le 22 janvier 2009 ;

Rappelle que la France a été pionnière en matière de protection des personnes se prêtant à des recherches biomédicales en adoptant la première loi de bioéthique au monde en 1988 ;

S'inquiète toutefois de cette nouvelle intervention législative extrêmement rapide, et sans aucune concertation, notamment de la profession,

Déplore que cette proposition de loi entraîne une banalisation des recherches menées sur la personne qui intègre sous le même vocable, outre les véritables expérimentations menées sur l'Homme, les évaluations des pratiques professionnelles et les études observationnelles ;

Appelle de ses vœux la protection par le législateur de la dignité, des droits, de la sécurité et du bien-être des personnes participant aux recherches dans le domaine de la biomédecine impliquant une intervention sur l'être humain ;

Propose que la loi permette d'intégrer au sein des Comités de Protection des Personnes des Avocats, **sans que l'exercice de telles fonctions ne les empêche de respecter leurs obligations légales et déontologiques.**